

OMPI



WO/PBC/13/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 13 novembre 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Treizième session
Genève, 10 et 11 décembre 2008

UTILISATION PROPOSÉE DES RÉSERVES DISPONIBLES TOUR D'HORIZON ET CONTEXTE

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document présente i) un aperçu des projections concernant la disponibilité des fonds de réserve et de roulement (FRR) à la fin de l'exercice biennal 2008-2009, ii) un aperçu des incidences financières des propositions relatives à l'utilisation des FRR soumises au Comité du programme et budget pour examen à sa treizième session, iii) des précisions techniques concernant les méthodes à appliquer en ce qui concerne l'allocation des crédits approuvés sur les FRR et iv) des précisions techniques concernant l'incidence sur le bilan de l'OMPI de l'utilisation des FRR aux fins de financement des dépenses relatives à la construction.

2. Le présent document doit être lu en parallèle et de manière complémentaire avec les documents WO/PBC/13/6(a), 6(b), 6(c) et 6(d), lesquels sont soumis séparément et indépendamment au Comité du programme et budget pour examen.

Réserves disponibles

3. Comme l'indique le tableau 1 ci-dessous, il est prévu qu'à la fin de l'exercice biennal 2008-2009 le total des FRR restera inchangé, à 203,6 millions de francs suisses, par rapport à son niveau de la fin de l'exercice biennal 2006-2007. Cette situation découle du budget révisé équilibré proposé à l'approbation des États membres pour 2008-2009 (WO/PBC/13/4).

Tableau 1 : Synthèse financière révisée pour 2008-2009
(en millions de francs suisses)

	Montant effectif 2006-2007	Budget 2008-2009 proposé	Budget 2008-2009 approuvé	Budget 2008-2009 révisé	Différence entre le budget révisé et le budget approuvé	
					Montant	%
a. Recettes	609,3	646,8	628,1	628,4	0,3	0,1%
b. Dépenses	532,6	630,2	626,3	628,4	2,1	0,3%
c. Excédent/(Déficit) (a-b)	76,7	16,6	1,7	0,0	(1,7)	-100,0%
d. Solde d'ouverture fonds de réserve	127,0	203,6	203,6	203,6	--	0,0%
e. Total des réserves (c+d)	203,6	220,2	205,4	203,6	(1,7)	-0,8%
f. Réserves en pourcentage des dépenses de l'exercice biennal (e/b)	38,2%	34,9%	32,8%	32,4%	n/a	n/a
g. Objectifs fonds de réserve	95,9	117,4	116,9	117,9	1,0	0,8%
h. Solde fonds de réserve (e-g)	107,8	102,8	88,4	85,7	(2,7)	-3,1%

*Fonds de réserve et de roulement (FRR)

4. Comme le montre également le tableau ci-dessus, les réserves disponibles en excédent du niveau fixé par les États membres dans le cadre de la politique de l'Organisation relative aux fonds de réserve et de roulement¹ s'élèvent à 85,7 millions de francs suisses.
5. Le directeur général propose que soient financées uniquement i) les activités qui, par leur nature ou pour des raisons circonstancielles, sont actuellement considérées comme essentielles, et ii) les activités dont le financement n'aura pas pour effet de réduire les réserves de l'Organisation en deçà du niveau établi par les États membres.
6. Cette prudence est motivée par le fait que l'actuelle situation économique et financière internationale pourrait conduire à une diminution des recettes de l'OMPI et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur le niveau des FRR disponibles. Si le Secrétariat ne prévoit pas une telle baisse de revenus dans l'hypothèse de base présentée dans le budget révisé, il attire l'attention des États membres sur les effets considérables qu'auraient sur le niveau des réserves disponibles à la fin de l'exercice biennal en cours les cas de figure pessimiste et optimiste qui y sont envisagés au niveau des recettes. C'est pour cette raison qu'une attitude circonspecte et prudente est adoptée en ce qui concerne les propositions d'utilisation de ces fonds.
7. La proposition ci-dessus s'inscrit dans la logique de l'objectif de maintien des FRR à un niveau permettant à l'Organisation de continuer à jouir d'une bonne stabilité opérationnelle et financière et d'assurer, le cas échéant, la couverture de tout déficit d'une manière conforme à sa politique d'utilisation des réserves ainsi qu'au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution².

¹ Pendant leur trente-cinquième série de réunions tenue en septembre-octobre 2000, les Assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé (A/35/15, paragraphe 151.b)), en ce qui concerne les FRR exprimés en pourcentage des dépenses estimées pour l'exercice biennal les objectifs suivants : i) unions financées par des contributions : 50%, ii) Union du PCT : 15%, iii) Union de Madrid : 25% et iv) Union de La Haye : 15%. Le niveau à atteindre constitué par la moyenne générale de ces réserves en pourcentage du budget révisé de l'OMPI proposé pour 2008-2009 s'établit à 18,8%.

² Article 4.6 "L'utilisation d'un fonds de réserve à des fins autres que pour couvrir un déficit relève de la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI ou de l'assemblée de l'union concernée, selon le cas."

8. Pour plus de facilité, les hypothèses de revenus en question sont reprises dans le tableau 2 ci-dessous, avec les niveaux de réserves qui en résultent (tiré du document WO/PBC/13/4).

Tableau 2 : Fourchette des prévisions de résultats financiers
et de niveau des FRR pour 2008-2009
(en millions de francs suisses)

	Budget 2008-2009 révisé (SCÉNARIO DE BASE)	HYPOTHÈSE BASSE POUR 2008-2009	HYPOTHÈSE HAUTE POUR 2008-2009
Recettes	628,4	606,6	650,1
Dépenses			
Personnel (y compris non affecté)	405,6	405,6	405,6
Autres dépenses (y compris non affecté)	222,8	222,8	222,8
Total, dépenses	628,4	628,4	628,4
Excédent/(déficit)	0,0	(21,8)	21,7
Réserves ¹	203,6	181,9	225,3
Montant recommandé pour les réserves	117,9	117,9	117,9
Solde des réserves	85,7	64,0	107,4

¹ Fonds de réserve et de roulement (FRR)

9. Le directeur général a indiqué aux États membres, pendant la réunion informelle du 21 octobre 2008, qu'un certain nombre d'obligations futures pourraient venir réduire les FRR disponibles. Les obligations évoquées sont les suivantes :

- la modernisation des systèmes informatiques du système MAPS (Madrid Agreement and Protocol System). Conformément à la décision adoptée par l'Assemblée de l'Union de Madrid à sa session de 2007, le prélèvement d'un montant de 2,1 millions de francs suisses sur le fonds de réserve de l'Union de Madrid a été approuvé pour le financement de la phase I du projet en 2008-2009. Les sommes nécessaires au financement des phases II et III du projet devaient être maintenues dans le fonds de réserve de l'Union de Madrid si elles étaient disponibles en excédent du niveau visé. Le total du financement requis s'élèverait par conséquent à 9,3 millions de francs suisses prélevés sur le fonds de réserve de l'Union de Madrid, ce montant ayant été affecté à cet effet conformément à la décision de l'Assemblée de l'Union de Madrid. Il convient de rappeler que, ainsi qu'il est indiqué dans le document sur la modernisation du système informatique et l'utilisation de l'excédent budgétaire de l'Union de Madrid soumis à l'Assemblée de l'Union de Madrid (document MM/A/38/4 du 17 août 2007), "les projets envisagés pour la phase III ne seront pas forcément nécessaires et la décision concernant la phase III ne sera prise que si la nécessité de ces projets est établie. Une nouvelle étude sera entreprise début 2009 avant de présenter toute proposition concernant le financement de la phase III du programme de modernisation informatique"; et
- selon une première évaluation, l'effet net de la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public sera une réduction des réserves de l'ordre de 30 millions de francs suisses découlant, d'une part, du report d'une partie des recettes du PCT et de l'obligation de provisionner les engagements

futurs, et, d'autre part, de la comptabilisation à l'actif du matériel, des bâtiments et des publications. Les incidences de ces changements sur le bilan de l'OMPI sont illustrées à titre indicatif dans l'annexe.

10. Il résulte de ce précède que, dans l'état actuel des choses, les réserves disponibles s'élèveraient à 46,4 millions de francs suisses dans le scénario de base, 24,6 millions de francs suisses dans l'hypothèse basse et 68,1 millions de francs suisses dans l'hypothèse haute.

Aperçu des incidences financières des propositions relatives à l'utilisation des réserves disponibles

11. Le tableau 3 ci-dessous résume les incidences financières des propositions soumises à l'approbation des États membres en ce qui concerne l'utilisation des fonds de réserve de la manière décrite précédemment. Compte tenu de l'attitude de prudence adoptée par le Secrétariat dans l'élaboration de ces propositions, les montants à retenir comme représentant les FRR disponibles aux fins de leur réalisation sont ceux indiqués au tableau 3 sous la rubrique "Réserves disponibles nettes".

Tableau 3 : Aperçu et utilisation proposée des FRR disponibles
(en millions de francs suisses)

	Budget 2008-2009 révisé (SCÉNARIO DE BASE)	HYPOTHÈSE BASSE 2008-2009	HYPOTHÈSE HAUTE 2008-2009
Réserves ¹ (A)	203,6	181,9	225,3
Montant recommandé pour les réserves (B)	117,9	117,9	117,9
Solde des réserves (C)	85,7	64,0	107,4
Éléments réduisant les réserves disponibles			
– Modernisation de MAPS Phase I	2,1		
– Modernisation de MAPS Phase II	1,4		
– Modernisation de MAPS Phase III	5,8		
– Incidence normes IPSAS	30,0		
Sous-total (D) :	39,3	39,3	39,3
Réserves disponibles nettes (E=C-D)	46,4	24,6	68,1
Utilisation proposée des réserves			
– Sécurité	7,6		
– Nouvelle construction – montant non financé (20 millions de FS)	–		
– Projet architectural et technique – Nouvelle salle de conférence	4,2		
– Modules informatiques, Règlement financier et normes IPSAS	4,2		
Total des crédits proposés (F) :	16,0	16,0	16,0
Solde des réserves après déduction des crédits (G=E-F)	30,4	8,6	52,1
RÉSERVES RESTANTES (A-D-F)	148,3	126,5	170,0
en % des 628,4 millions FS de dépenses de l'exercice biennal 2008-2009	23,6%	20,1%	27,0%

¹ Fonds de réserve et de roulement (FRR)

12. Il est proposé d'utiliser les FRR pour un montant total de 16 millions de francs suisses, et ce de la façon suivante :

- a) amélioration des systèmes de sûreté et de sécurité – 7,6 millions de francs suisses sur une période de trois ans, de 2009 à 2011 (voir document WO/PBC/13/6(a));
- b) financement de la portion non financée du projet relatif à la nouvelle construction – 20 millions de francs suisses sur une période de trois ans, de 2009 à 2011, selon les besoins (voir le document WO/PBC/13/6(b)), sans incidence sur le niveau des FRR disponibles (voir plus loin pour plus de détails);
- c) projet architectural et technique pour une nouvelle salle de conférence – 4,2 millions de francs suisses en 2009 (voir le document WO/PBC/13/6(c)); et
- d) mise en œuvre de nouveaux modules informatiques pour assurer la conformité avec le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution et les normes IPSAS – 4,2 millions de francs suisses sur une période de deux ans, de 2009 à 2010 (voir le document WO/PBC/13/6(d)).

13. Comme le montre le tableau 3 ci-dessus, le scénario de base présenté en ce qui concerne le budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 permettrait le financement des propositions ci-dessus, avec un solde estimé à 148,3 millions de francs suisses pour les fonds de réserve et de roulement (FRR), soit 23,6% des dépenses inscrites au budget de l'exercice biennal. L'hypothèse haute se traduirait (grâce au montant estimé des recettes tirées des taxes pour l'exercice biennal en cours) par un solde de FRR de 170 millions de francs suisses, soit 27% des dépenses budgétées pour l'exercice biennal. Le niveau des FRR resterait dans les limites fixées par la politique de l'Organisation en matière de réserves même si l'hypothèse basse devait se réaliser, puisqu'il resterait alors un solde de 126,5 millions de francs suisses, soit 20,1% des dépenses budgétées pour l'exercice biennal.

14. Le tableau 4 illustre le calendrier d'utilisation des fonds prévu pour chacun des projets, d'année en année, de 2009 à 2011. Les précisions suivantes sont apportées à cet égard :

- a) les périodes d'utilisation proposée des fonds varient entre un et trois ans, tandis que les chiffres fournis ci-dessus en ce qui concerne les recettes, les dépenses, et les montants recommandés pour les FRR ne s'appliquent qu'à l'exercice biennal en cours. En 2009, lorsqu'elle présentera son budget 2010-2011 aux États membres, l'Organisation disposera d'informations supplémentaires sur le niveau des recettes de l'exercice 2008-2009 ainsi que celui des dépenses proposées pour l'exercice biennal 2010-2011. Cela permettra de prévoir avec une plus grande exactitude les besoins de fonds de réserve et de roulement pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que les résultats (excédent/déficit) des exercices 2008-2009 et 2010-2011, qui détermineront la hauteur des fonds de réserve et de roulement dont disposera globalement l'Organisation;
- b) les fonds prévus pour la mise en œuvre des phases II et III du projet de modernisation du système MAPS ne seront pas nécessaires avant 2010, et les fonds prévus pour la phase III pourraient ne pas être utilisés du tout, si la décision est prise de renoncer à la réalisation de cette phase;

- c) ainsi qu'il est indiqué dans le programme et budget révisé pour l'exercice biennal 2008-2009 (document WO/PBC/13/4), le Secrétariat met en place un système d'alerte rapide pour suivre l'évolution du niveau des recettes au regard de l'actuel environnement économique et financier international, afin de pouvoir instaurer, le cas échéant, des mesures de réduction des dépenses prévues pour 2008-2009. Ces dispositions, associées à un certain nombre d'autres visant à favoriser le renforcement au sein de l'Organisation d'une culture de responsabilité en matière de dépenses, devraient permettre d'atténuer grandement les effets de l'hypothèse la plus pessimiste en matière de recettes sur les résultats de l'OMPI et le montant de ses FRR; et
- d) à 126,5 millions de francs suisses, soit 20,1% des dépenses budgétées pour l'exercice biennal dans l'hypothèse la plus basse, le niveau des FRR reste conforme à une gestion saine et prudente des réserves de l'Organisation et supérieur à celui prévu par la politique de l'OMPI en la matière.

Tableau 4 : Calendrier de mise en œuvre et utilisation des fonds par année
(millions de francs suisses)

	2009	2010	2011	TOTAL
Sécurité	1,0	5,2	1,4	7,6
Nouvelle construction – montant non financé	20,0	--	--	20,0
Projet architectural et technique – nouvelle salle de conférence	4,2	--	--	4,2
Modules informatiques, Règlement financier et normes IPSAS	3,5	0,7	--	4,2
TOTAL	28,7	5,9	1,4	36,0

Mode d'allocation

15. Il est rappelé que les fonds de réserve et de roulement de l'OMPI sont constitués par les fonds des unions administrées par celle-ci, c'est-à-dire les unions financées par des contributions, l'Union du PCT, l'Union de Madrid, l'Union de La Haye et l'Union de Lisbonne respectivement. Le tableau 5 ci-dessous présente le mode d'allocation proposé, selon lequel chaque union se voit allouer la part des montants concernés qui correspond à sa part dans le solde total des FRR à la fin de 2009.

Tableau 5 : Répartition proposée des crédits alloués aux projets à financer sur les réserves
Scénario de base
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
Montant révisé - janvier 2008*	24 320	138 031	41 510	-340	111	203 632
Réserves selon budget 2008-2009 révisé fin 2009	24 288	137 626	41 386	222	111	203 632
Réserves disponibles après ajustement**	24 288	137 626	32 049	222	111	194 296
Part du total de chaque Union	12,5%	70,8%	16,5%	0,1%	0,1%	100,0%
Part proposée des projets financés sur les réserves	2 004	11 354	2 644	18	9	16 029
FRR - objectif établi pour chaque union 2008-2009	18 863	71 458	26 587	995	0	117 903
FRR après allocation crédits pour les projets financés sur les réserves	22 284	126 272	29 405	204	102	178 267
Solde	3 421	54 815	2 818	-792	102	60 364

* Le Centre d'arbitrage et de médiation est un programme et non une union.

** Réserve de l'Union de Madrid réduite pour tenir compte du projet de modernisation MAPS.

Incidences des crédits alloués à la construction

16. La présente section répond à des questions des États membres, en fournissant une vue d'ensemble des incidences de l'utilisation proposée des fonds de réserve et de roulement aux fins de financement des dépenses de construction. La proposition soumise aux États membres à cet égard porte sur le financement de la portion non financée du projet relatif à la nouvelle construction, qui s'élève à 20 millions de francs suisses. Si le projet architectural et technique pour une nouvelle salle de conférence devait être financé en tout ou en partie par un crédit supplémentaire pris sur les fonds de réserve et de roulement, il en serait aussi tenu compte de la même manière.

17. Comme l'illustre le tableau 6 ci-dessous, les dépenses liées au financement proposé du projet relatif à la nouvelle construction seraient comptabilisées comme suit :

- les montants à financer sur les FRR seraient payés à partir des liquidités (compte bancaire), selon l'échéancier établi pour le paiement des travaux du projet relatif à la nouvelle construction, le résultat étant une réduction du poste des liquidités au bilan; et
- la valeur de l'immeuble inscrite au bilan augmentera, au fur et à mesure de l'évolution des travaux jusqu'au terme de la construction, lorsque le coût total de la construction sera inscrit au bilan.

18. La construction du nouveau bâtiment se traduit au bilan par une transformation des liquidités en bien immobiliers, sans diminution de la valeur des réserves. La valeur du terrain ne fait l'objet d'aucun amortissement au bilan contrairement aux bâtiments, et cela sur une durée correspondant à celle du remboursement du prêt selon les normes NCSNU et sur une période de 50 ans selon les normes IPSAS, après quoi leur valeur devient nulle. Les bâtiments proprement dits resteront toutefois utiles longtemps après pour l'Organisation.

Tableau 6 : Illustration de l'incidence de l'achat/construction du bâtiment sur le bilan
(en milliers de francs suisses)

<i>Bilan de l'OMPI au 31 décembre 2007 (en milliers de francs suisses)</i>		INCIDENCE DE L'ACHAT/ CONSTRUCTION DU BÂTIMENT	<i>Illustration - Bilan de l'OMPI après l'achat/construction de l'immeuble</i>	
Actif				Actif
Liquidités	362 285	réduction due au paiement de 20 millions de francs suisses	Liquidités	342 285
Avances	6 753		Avances	6 753
Comptes débiteurs			Comptes débiteurs	
Contributions à recouvrer	6 495		Contributions à recouvrer	6 495
Arriérés des PMA (gelés)	4 545		Arriérés des PMA (gelés)	4 545
Fonds de roulement à recouvrer	55		Fonds de roulement à recouvrer	55
Autres	4 225		Autres	4 225
Compte transitoire actif	639		Compte transitoire actif	639
Prêt	10 000		Prêt	10 000
Biens mobiliers et immobiliers	34 243	augmentation due à la valeur du bâtiment acheté/construit	Biens mobiliers et immobiliers	54 243
Total de l'actif	429 240	TOTAL DE L'ACTIF INCHANGÉ	Total de l'actif	429 240
Passif			Passif	
Exigible	125 698		Exigible	125 698
Transitoire passif	2 323		Transitoire passif	2 323
Répartition des taxes	59 184		Répartition des taxes	59 184
Provisions	38 405		Provisions	38 405
Total du passif	225 610		Total du passif	225 610
Fonds de réserve et de roulement			Fonds de réserve et de roulement	
Fonds de réserve	195 288		Fonds de réserve	195 288
Fonds de roulement	8 342		Fonds de roulement	8 342
Total FRR	203 630		Total FRR	203 630
Total passif et fonds de réserve et de roulement	429 240	TOTAL DU PASSIF INCHANGÉ	Total passif et fonds de réserve et de roulement	429 240

19. Le Comité du programme et budget est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document.

[L'annexe suit]

ANNEXE

Principales incidences sur le bilan de l'OMPI du passage
des normes NCSNU aux normes IPSAS

<u>Normes NCSNU</u>		<u>Changements normes IPSAS</u>	
Bilan de l'OMPI au 31 décembre 2007 (en milliers de francs suisses)			
Actif			
Liquidités	362 285		
Avances	6 753		
Comptes débiteux			
Contributions à recouvrer	6 495	} Augmentation du total due à la prise en compte des montants à recevoir des offices récepteurs du PCT.	
Arriérés des PMA (gelés)	4 545		
Fonds de roulement à recouvrer	55		
Autres	4 225		
Compte transitoire actif	639		
Prêt	10 000		
Biens mobiliers et immobiliers	34 243		Augmentation du total pour prendre en compte la totalité de la valeur du terrain et des bâtiments moins amortissement, ainsi que la valeur du matériel moins amortissement, et des stocks de publications.
Total de l'actif	429 240		CALCUL PRÉLIMINAIRE DU TOTAL DE L'ACTIF SELON LES NORMES IPSAS 582 240
			Incidence approximative du passage des normes NCSNU aux normes IPSAS : différence de 153 000
Passif			
Emprunts remboursables à un an	1 394		
Engagement non réglés	2 323		
Contributions reçues d'avance	275	} Principaux changements se traduisant par une augmentation du passif : i) report des recettes du PCT et ii) nouvelles provisions pour prestations au personnel après la cessation de service, contributions gelées et créances de plus de deux ans.	
Comptes créanciers	94 088		
Autres fonds et comptes spéciaux	97 589		
Emprunts remboursables à plus d'un an	29 942		
Total du passif	225 610		CALCUL PRÉLIMINAIRE DU TOTAL DU PASSIF SELON LES NORMES IPSAS 408 610
			Incidence approximative du passage des normes NCSNU aux normes IPSAS : augmentation de 183 000
Fonds de réserve et de roulement			
Fonds de roulement en fin d'exercice	8 342		
Réserves en fin d'exercice	195 288		Diminution due à la prise en compte des excédents/déficits accumulés selon les normes IPSAS (prise en compte du report des recettes, augmentation due à la valeur du terrain, des bâtiments et du matériel et à l'adjonction de provisions pour prestations au personnel après la cessation de service, contributions gelées et créances de plus de deux ans.
Total fonds de réserve et de roulement	203 630		CALCUL PRÉLIMINAIRE DU TOTAL DES ACTIFS NETS/CAPITAUX PROPRES SELON LES NORMES IPSAS 173 630
			Incidence approximative du passage des normes NCSNU aux normes IPSAS : diminution de -30 000
Total passif et fonds de réserve et de roulement	429 240		CALCUL PRÉLIMINAIRE DU TOTAL DU PASSIF ET DES ACTIFS NETS/CAPITAUX PROPRES SELON LES NORMES IPSAS 582 240
			Incidence approximative du passage des normes NCSNU aux normes IPSAS : augmentation de 153 000

[Fin de l'annexe et du document]